

Journals

No. 34A

Thursday, December 12, 2013

5:30 p.m.

Journaux

N° 34A

Le jeudi 12 décembre 2013

17 h 30

PRAYERS

RECALL OF THE HOUSE OF COMMONS

The Speaker informed the House that, pursuant to Standing Order 28(4), he had recalled the House today for the sole purpose of granting the Royal Assent to certain Bills.

ROYAL ASSENT

The Speaker informed the House that His Excellency the Governor General will proceed to the Senate today at 5:30 p.m., for the purpose of giving the Royal Assent to certain Bills.

MESSAGES FROM THE SENATE

Messages were received from the Senate as follows:

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-7, An Act to amend the Museums Act in order to establish the Canadian Museum of History and to make consequential amendments to other Acts, without amendment;

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-19, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2014;

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-4, A second act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, without amendment.

ROYAL ASSENT

A Message was received from His Excellency the Governor General desiring the immediate attendance of the Commons in the Senate.

Accordingly, the Speaker, with the Commons proceeded to the Senate.

The Commons returned to the Chamber.

PRIÈRE

RAPPEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Président informe la Chambre que, conformément à l'article 28(4) du Règlement, il a convoqué la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à certains projets de loi.

SANCTION ROYALE

Le Président informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général se rendra au Sénat aujourd'hui, à 17 h 30, pour donner la sanction royale à certains projets de loi.

MESSAGES DU SÉNAT

Des messages sont reçus du Sénat comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les musées afin de constituer le Musée canadien de l'histoire et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, sans amendement;

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-19, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2014;

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en oeuvre d'autres mesures, sans amendement.

SANCTION ROYALE

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général qui exprime le désir que les Communes se rendent immédiatement au Sénat.

En conséquence, le Président, accompagné des Communes, se rend au Sénat.

Les Communes sont de retour à la Chambre.

Whereupon, the Speaker reported that when the Commons had been in the Senate, His Excellency the Governor General was pleased to give, in Her Majesty's name, the Royal Assent to the following Bills:

Bill C-7, An Act to amend the Museums Act in order to establish the Canadian Museum of History and to make consequential amendments to other Acts — Chapter No. 38;

Bill C-4, A second act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures — Chapter No. 40.

The Speaker also reported that he had addressed His Excellency the Governor General as follows:

“May it please Your Excellency:

The Commons of Canada have voted Supplies required to enable the Government to defray certain expenses of the public service.

In the name of the Commons I present to Your Excellency the following Bill:

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2014.

To which Bill I humbly request Your Excellency's Assent.”

Whereupon, the Clerk of the Senate, by Command of His Excellency the Governor General, did say:

“In Her Majesty's name, His Excellency the Governor General thanks Her Loyal Subjects, accepts their benevolence, and assents to this Bill.”

Bill C-19, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2014 (Appropriation Act No. 4, 2013-14) — Chapter No. 39.

ADJOURNMENT

At 5:55 p.m., the Speaker adjourned the House until Monday, January 27, 2014, at 11:00 a.m., pursuant to Standing Orders 28(2) and 24(1).

Sur ce, le Président fait connaître que, lorsque les Communes se sont rendues au Sénat, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants :

Projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les musées afin de constituer le Musée canadien de l'histoire et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois — Chapitre n° 38;

Projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en oeuvre d'autres mesures — Chapitre n° 40.

Le Président fait aussi connaître qu'il s'est adressé à Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants :

« Qu'il plaise à Votre Excellence :

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses publiques.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le projet de loi suivant :

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner. »

Sur ce, le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, s'est exprimé ainsi :

« Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi. »

Projet de loi C-19, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (Loi de crédits n° 4 pour 2013-2014) — Chapitre n° 39.

AJOURNEMENT

À 17 h 55, le Président ajourne la Chambre jusqu'au lundi 27 janvier 2014, à 11 heures, conformément aux articles 28(2) et 24(1) du Règlement.